

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2014

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

22 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI,

Absent excusé : M. Pierre-François MALDANT ayant donné pouvoir à M. Pascal MINGUET

Secrétaire de séance : M. Pascal MINGUET

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Décision modificative (FPIC 2014)*
- 2) *Convention de servitudes SICECO, parcelles AL 134, 337 et 340 (travaux Buisson)*
- 3) *SICECO : Modifications statutaires (loi MAPTAM)*
- 4) *Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaires (complément)*
- 5) *Création d'un poste ATSEM 2^{ème} classe*
- 6) *Rapport communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay 2013*

1) **Décision modificative (FPIC 2014)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits au chapitre 014 pour pallier au prélèvement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'ouvrir au compte 73925 du chapitre 014 la somme de 1 641 €.

2) **Convention de servitudes SICECO, parcelles AL 134, 337 et 340 (travaux Buisson)**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau électrique Basse Tension du hameau de BUISSON, le SICECO sollicite, à titre de servitudes, le droit d'installer et de faire exploiter par ERDF ou une entreprise accréditée par ERDF une ligne électrique souterraine Basse Tension sur les parcelles section AL 134, 337 et 340 sur la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes concernant les parcelles AL 134, 337 et 340 avec le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Côte d'Or).

3) SICECO : Modifications statutaires (loi MAPTAM)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles Les Monts, Fénay, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siègeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation- substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

4) Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (complément)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'assemblée délibérante de compléter la délibération du 22 décembre 2004 relative au régime indemnitaire des agents communaux attribuant l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires. Cette indemnité est susceptible d'être versée aux agents de catégorie B relevant des cadres d'emplois et exerçant les fonctions ci-après mentionnées :

CADRE D'EMPLOIS

- Rédacteur Principal

FONCTIONS

Secrétariat de Mairie

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par la délibération du 20 décembre 2001 portant aménagement et réduction du temps de travail et définies par le cycle de travail.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel limité à 25 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé,

Dit que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2014 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires

5) Création d'un poste ATSEM 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable émis par le conseil municipal le 16 juillet dernier quant au changement de filière d'un adjoint technique au grade d'ATSEM 2^{ème} classe.

La commission administrative paritaire ayant émis un avis favorable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à la date du 1^{er} novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer ce poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à la date du 1^{er} novembre 2014.

6) Rapport communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay 2013

Après que Mme Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe, ait commenté le rapport d'activités 2013 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne acte, au Maire, du rapport présenté.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a signé les devis suivants :

- 17 octobre 2014 Tonerr : 279 € Aspirateur Maison des associations
- 21 octobre 2014 Electro Eco : 99 € 3^{ème} radio CD (Maternelle)
- 23 octobre 2014 Un défi pour la vie : 1 539 € un défibrillateur

Mme Marie-Claude DURAND fait part du travail de la commission DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs). Les membres de la commission ont travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde et en cas d'alerte et information à la population, il conviendrait qu'une liste de personnes pouvant effectuer une astreinte soit établie. Il est proposé d'inscrire tous les conseillers municipaux qui acceptent que leurs coordonnées figurent sur cette liste.

M. Alain GÉRÔME fait le point sur les travaux de l'Avenue du Champ de Foire qui dans l'ensemble se déroulent bien, les enrobés sont prévus pour la fin de la semaine, l'intervention du paysagiste suivra.

Il informe le conseil municipal que les travaux de signalisation routière (marquage au sol) s'effectueront dès le lendemain.

Mme Marie-Claude DURAND fait part des derniers travaux forestiers comme l'aqueduc, le fossé, l'abattage des marronniers, le bois a été récupéré par un ladoisien pour son chauffage à raison de 21 stères à 4.60 € l'unité.

Les élus sont informés que le produit de la vente de la parcelle 36 de la forêt communale s'élève à 23 926.10 € TTC.

La commission environnement a travaillé sur le palmarès des maisons fleuries 2014 ; le résultat du concours se déroulera au caveau Pierre Gourillon le jeudi 27 novembre 2014 à 19 h.

Mme DURAND informe les élus que la commune conserve sa 1^{ère} fleur dans le cadre du concours régional des villes et villages fleuris.

Pour la commission cimetièrre, elle informe le conseil qu'elle va organiser prochainement une réunion pour aborder divers sujets.

M. Pascal MINGUET fait part à Mme DURAND de la demande de plusieurs personnes quant à la possibilité d'installer des bancs à l'intérieur du cimetière. Elle regardera ce qui peut être réalisé.

M. Laurent MURAT informe le conseil de la reconduction de la cérémonie des exploits sportifs 2013/2014.

Mme Fanny GAGNEUR, conseillère municipale, travaille actuellement avec la société INFOCOM sur la réalisation de l'agenda 2015.

M. Pascal MINGUET, conseiller municipal, fait part de l'avancée du dossier « ORANGE », il fera le point avec Agnès MARCHETTO, conseillère municipale pour recenser le nombre de foyers sur le hameau de Corcelles rencontrant des problèmes téléphoniques.

M. Emilien DURIGON fait état d'incivilités sur le terrain multisports, en effet dernièrement le filet a été, par endroits, brûlé, il demandera aux agents communaux du service technique de réparer cela, de même en plusieurs endroits, des cannettes et des bouteilles ont été jetées sur ce terrain. Une note sera affichée sur les lieux afin de prévenir les auteurs que des plaintes et des amendes pourront être prises.

Il fait part aux élus d'une étude réalisée au niveau des classes de l'école primaire, cela consistait en la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur des salles de classes, il conviendrait d'agrandir les entrées d'air et prévoir la mise en place d'une VMC.

M. DURIGON informe le conseil de l'avancement du dossier VILLAGE AVENIR, l'objectif à l'horizon 2015-2016 serait de réaliser un logement dans l'ancienne remise Place de l'Eglise. Les élus sont informés de la suite des travaux d'électrification sur le hameau de Buisson.

Il fait part également de la fin de l'enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. Gaston RAVAUT signale qu'à l'entrée du hameau de Buisson, vers la rue de la Huchotte, il n'y a pas d'éclairage.

Mme Chantal GAUTHRAY rappelle l'exposition du centenaire de la guerre 14-18 organisée par la commission bibliothèque et met en place les permanences à tenir.

Mme Chantal GAUTHRAY fait le compte-rendu de la réunion du 10 octobre portant sur la préparation du Téléthon. Une prochaine réunion de préparation aura lieu le 19 novembre prochain, elle rappelle aux élus leur engagement quant au déroulement de cette manifestation.

Mme Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe, rappelle que les élus pourront récupérer les colis des aînés le 16 décembre prochain entre 16 h et 19 h salle Saint Roch Place de la Mairie.

M. le Maire rappelle la date de distribution des sacs poubelles les 13 et 14 décembre prochains.

Le Noël des employés se déroulera le 18 décembre 2014.

Mme Chantal GAUTHRAY met en place la préparation et le service de la cérémonie du 11 novembre 2014.

En raison des fêtes de fin d'année, la date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 10 décembre 2014.

Monsieur le Maire fait part d'un appel de Mme la Sous-Préfète concernant la relocalisation de la gendarmerie à Nuits-Saint-Georges dès la semaine prochaine. Un rendez-vous, avec la brigade de Nuits-Saint-Georges, a été fixé à LADOIX-SERRIGNY le 13 novembre prochain avec les communes environnantes.

M. Jérôme FOL, conseiller municipal pose la question sur la signalisation de limitation de tonnage vers la gué de Bavant, M. GEROME lui répond qu'il en prend bien note et que ce sujet sera réétudié En effet, il pensait que cela n'avait plus lieu d'être puisque la déviation mise en place pour des travaux routiers était terminée.

M. Pierre HENNINGER, conseiller municipal, fait part de problèmes de voisinages pour des odeurs de composteurs.
Il fait part également de problème de circulation Rue du Bief à cause de voitures mal stationnées.

Mme Fanny GAGNEUR, conseillère municipale, demande si un habitant du hameau de Corcelles a bien fait la déclaration en mairie de son chien classé en 1^{ère} catégorie. M. le Maire lui répond que personne n'a fait de déclaration. M. le Maire s'occupera de contacter le propriétaire.

La séance est levée à 21 h 45.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 3 novembre 2014 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

